

Exemple de bonne pratique



Comment les organisations de personnes handicapées peuvent-elles s'assurer que les questions de handicap soient prises en considération dans les processus de développement local ?

Articles de la CRDPH: 29

Pays: Sénégal

Région: Afrique de l'Ouest

Langues disponibles: Français, Anglais

Prise en Compte des Personnes en Situation de Handicap dans le Cadre Local de Concertation pour le Développement de Pikine Est

Description de la pratique et du processus de mise en œuvre

La commune d'arrondissement de Pikine Est se situe dans le département de Pikine dans la région de Dakar. Pikine Est a mis en œuvre, depuis 1999, dans le cadre de la coopération décentralisée avec la ville d'Anvers, un programme de développement local axé sur la participation de la société civile.

Dans le cadre de ce programme, la commune de Pikine a procédé en 2001 à la mise en place du Cadre Local de Concertation pour le Développement de Pikine Est (CLC/DPE). Cette structure a été créée pour favoriser les conditions d'un développement participatif et concerté. Elle est composée de la collectivité locale et de 10 réseaux et fédérations d'associations de Pikine Est, tels que l'Association des délégués de quartier, la Coordination des écoles publiques, l'Union des Groupements Féminins, la Coordination des Acteurs pour la Santé etc. Le Cadre a pour mission d'intervenir dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'assainissement et la gestion de l'environnement, de la culture et du sport ainsi que pour soutenir l'entrepreneuriat local et les activités génératrices de revenus. Lors du processus de mise en place du Cadre Local de Concertation, en cohérence avec les principes d'inclusion affichés par le programme de coopération décentralisée, la Mairie de Pikine Est a proposé à l'Association de personnes handicapées de Pikine Est de devenir membre du cadre.

En 2004, le Collectif des Groupements Associatifs de Pikine Est (COGAPE), membre du Cadre Local de Concertation, a été sollicité par ce dernier pour faire le recensement des personnes en situation de handicap de la commune en exprimant clairement leurs besoins. Ce travail a débouché sur la mise en place d'un centre de formation en couture, coiffure et alphabétisation géré par l'association de personnes handicapées de Pikine Est. Ce projet de formation a été possible grâce au soutien du programme de coopération Pikine Est-Anvers qui a financé la location d'un bâtiment pouvant servir de lieu de formation et de siège pour l'association.

À la fin du projet, l'association de personnes handicapées s'est installée dans le siège du Cadre Local de Concertation où elle poursuit ses activités de formation. La collaboration avec tous les membres du Cadre lui a permis de trouver d'autres partenaires financiers pour le renforcement de ses ateliers de formation ainsi que pour le développement d'activités génératrices de revenu.

Les facteurs ayant permis la réalisation de cette pratique

Le **partenariat Nord-Sud à travers la coopération décentralisée** entre Pikine Est et Anvers a été déterminant pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le programme mis en œuvre. En effet, le programme exigeait non seulement une gestion avec partage **de responsabilités entre la collectivité locale et la société civile**, mais il recommandait **explicitement l'implication de toutes les catégories de la population**, notamment les femmes et les personnes en situation de handicap.

La **volonté des autorités communales et des leaders d'associations** a facilité également **l'identification des OPH** évoluant dans la localité et la **prise en compte de leurs préoccupations**.

Les principales difficultés rencontrées

Le **recensement des personnes en situation de handicap** et la **collecte des informations relatives à leurs attentes** n'ont pas été faciles.

Les besoins des personnes en situation de handicap pour recouvrer une vie autonome sont **nombreux et ne peuvent pas être tous satisfaits** par l'action du Cadre de Concertation. Le **partenariat avec des acteurs au niveau local, national et international** s'avère crucial.

Les effets de cette pratique

Toutes les actions développées par la commune et le Cadre Local de Concertation **prennent en compte les personnes en situation de handicap et leurs organisations.**

En plus du soutien apporté aux initiatives en faveur des personnes handicapées dans les secteurs de la **formation professionnelle**, de l'**alphabétisation** et des **activités génératrices de revenus**, l'association de personnes handicapées et le Cadre ont aussi procédé à l'identification des **besoins éducatifs spécifiques des enfants en situation de handicap** de la commune. **Cinq enfants** présentant des incapacités multiples ont été placés dans une **école d'éducation spécialisée** située en dehors de la banlieue. **Le transport et les fournitures scolaires de ces enfants ont été pris en charge** par le Cadre Local de Concertation et ses partenaires.

Le **président de l'AHPE** occupe le poste de **trésorier du Cadre** de concertation et siège à son **conseil d'administration**. Cela donne à l'association de personnes handicapées une **place importante dans le processus de prise de décision** et contribue aussi au **changement de regard de la société** vis-à-vis des personnes handicapées.

Grâce au partenariat entre le Cadre et la commune, la **présidente de la section féminine** de l'AHPE a été nommée **conseillère technique du maire sur les questions relatives à la promotion et à la protection des personnes en situation de handicap** de la localité.

Le **plan local de développement** de la commune de 2010 envisage **d'octroyer un terrain à l'association** de personnes handicapées pour y construire son **siège** et pour rendre ses **activités plus pérennes.**

- « *Notre participation dans le fonctionnement et la gestion à travers les responsabilités que nous occupons démontre notre place au CLC. Nous participons aux prises de décisions et nos préoccupations sont prises en compte. Le Cadre nous appuie dans le renforcement de nos capacités (formations sur les TIC, la gestion administrative et financière, l'élaboration et la gestion de projets, la planification stratégique, le diagnostic institutionnel, etc) ainsi que dans les initiatives de développement local (financement de projets d'éducation, formation, mise en place d'activités génératrices de revenus)* » affirme le président de l'Association de Personnes Handicapées de Pikine Est, membre du Conseil d'Administration et trésorier du Cadre Local de Concertation (CLC).

Un exemple d'inclusion

À travers la participation et la place occupée par l'OPH de Pikine au sein du Cadre de Concertation, les problèmes des personnes handicapées sont **pris en compte dans les actions de développement local**.

L'équipe municipale, pour être certaine de ne pas mettre entre parenthèses les besoins spécifiques de ses concitoyens en situation de handicap, s'est octroyé **l'expertise technique** de l'un d'eux.

Lien avec la CDPH

Les personnes en situation de handicap de Pikine Est participent aux mécanismes de gouvernance locale de leur localité. Certaines d'entre elles participent directement à la prise de décisions tant au niveau du Cadre de Concertation que de la Commune. Cette pratique est ainsi un exemple de mise en œuvre de **l'article 29** de la Convention.

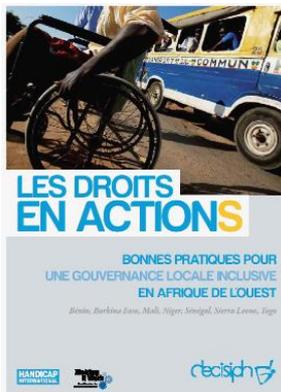
Pour plus d'informations, contacter :

Mame Mor FALL, Trésorier Général du Cadre local de concertation de Pikine Est

Tél. : 00 221 33 854 60 83 ou 00 221 77 623 39 58

E-mail : ahpe5057@yahoo.fr ou mamorfatou@yahoo.com

Contexte :



Rapport complet : [Les droits en actions – Bonnes pratiques pour une gouvernance locale inclusive en Afrique de l'Ouest \(Handicap international 2010\)](#)

Critères de cette bonne pratique : cf. pp 75 – 76 du rapport.

Recommandations pour développer une bonne pratique : cf. pp 98 – 111 du rapport.

Liens vers d'autres ressources :

[Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)